

PROCÈS VERBAL DE LA 4ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU SIARP
Qui s'est tenue le **jeudi 1^{er} juillet 2021 à 19h00.**

*Le quorum n'étant pas atteint lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2021 de 19h00,
Une seconde AGE est tenue, sans quorum, conformément aux statuts.*

L'assemblée a été convoquée 15 jours au moins avant la date fixée à la demande de la Présidente, par voie électronique et postale.
Cette assemblée a été tenue en visioconférence, conformément aux ordonnances des 25 03 2020, et 2 12 2020, autorisant à tout groupement dépourvu de personnalité morale une adaptation exceptionnelle et temporaires des règles de réunion et de délibération.

Les votes ont été réalisés en ligne, avec Google Form ou par voie postale, et les dépouillements assurés par M. Richard PEDRON et Mme Géraldine ANDERSON

Mme Marie-Odile ENGEL préside la séance en qualité de présidente du SIARP.
M. Serge MOIGNARD, webmaster, gère la connexion Zoom.
M. David ROELANDT assure le secrétariat de la séance en qualité de Secrétaire du SIARP.

La présidente rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée porte sur :
Le projet de réorganisation des structures du SIARP.
Son approbation.

M. MALEFANT, trésorier en rappelle les motifs.

Me ADRIAN, vice-président, expose les structures de la réorganisation, puis donne la parole à tout adhérent souhaitant s'exprimer. Voir statuts du SIARP en annexe.

Le projet, soumis au vote des adhérents est adopté
à 47 voix pour et 4 abstentions. (51 votants)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait à Chanteloup les Vignes, le 2 juillet 2021

Mme Marie Odile ENGEL
Présidente



M. David ROELANDT
Secrétaire

